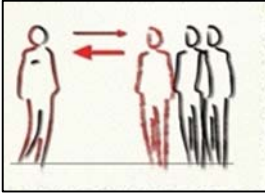


Évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le contexte : loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

La loi fait obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de compléter leurs évaluations internes par des évaluations externes. Ils doivent procéder à **deux évaluations externes** entre la date d'autorisation de fonctionnement et son renouvellement, selon un calendrier fixé par décret.



Un établissement peut aussi recourir à une évaluation externe pour d'autres motifs que ceux des obligations réglementaires (bilan d'étape dans une démarche de progrès, "point zéro" lors de la prise de fonction d'une nouvelle équipe de direction, préparation d'un projet...).



L'ACET fait partie des premiers **organismes habilités**, comme évaluateur externe, par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

La méthode A7évaluation

L'ACET a développé une méthode d'évaluation externe spécifique aux établissements médico-sociaux et simple à mettre en œuvre : **A7évaluation**.



Conscients qu'un établissement peut connaître des situations extrêmement délicates et difficiles, nous avons retenu une **approche dynamique**, dans la logique de l'ISO 9001 - v2008, plutôt qu'une comparaison à un référentiel normatif.

De cette manière, **l'évaluation externe est un puissant outil au service des efforts d'amélioration de l'établissement.**



La méthode A7évaluation se caractérise par :

- La recherche et la mise en évidence des **progrès** réalisés par l'établissement au cours des derniers mois ou dernières années.
- L'examen de la cohérence de son plan de développement (et de ses moyens).
- L'attention portée par l'encadrement aux points critiques du fonctionnement de l'établissement.
- L'appréciation de la qualité de la bientraitance.

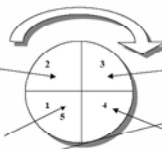
Nos équipes maîtrisent les grands référentiels et outils du secteur comme Angélique, AGGIR, le manuel v2010 de certification des établissements de santé de la HAS...



Decider d'améliorer

2. Plans d'actions et fiches projet

Vérifier, évaluer, contrôler, analyser
1. Auto-évaluation initiale
5. Suivi de la mise en œuvre par indicateurs, tableaux de bord, auto-évaluations de suivi



Planifier, préparer, définir

3. Amélioration des processus relatifs à des points faibles

Faire

4. Mettre en œuvre les solutions retenues

Encadré 10 : Plan d'actions priorisées et fiches projets associées

Titre (BIP/AD)	Plan d'amélioration de la qualité 2011 - 2013								
Classe d'actions	Classe de processus - actions 10								
Date de début	Date								
Date de fin prévue	Date								
Actions	Répondre	09/09	09/09	11/09	12/09	01/10	02/10	03/10	
Responsable	François	C	D	E	F	G	H	I	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Date de réalisation, compte rendu plan.									



TPSVP



L'expertise de l'ACET

L'ACET réalise des actions de conseil, audit, formation et organisation depuis 20 ans dans les secteurs de l'habitat, de la santé et du secteur médico-social.

Son apport est efficace de par :

- Son expérience de formation des personnels d'accompagnement et de soins aux personnes âgées et/ou dépendantes.
- Son expertise en amélioration de la qualité et préconisations de bonnes pratiques.



- Sa maîtrise de l'organisation des établissements.
- Son savoir-faire en matière de méthodes pédagogiques.
- Sa compétence en création d'outils* - édition et multimédia - à destination des professionnels de santé (toxicomanie et dépendance, hépatites, maltraitance, handicap...).

* Outils réalisés grâce au soutien de l'INPES, la MILDT, l'Éducation nationale, de laboratoires pharmaceutiques... et diffusés à des milliers d'exemplaires.

Les experts intervenants

Les équipes sont composées de consultants, auditeurs et professionnels de terrain : médecins, cadres soignants, psychologues, infirmiers, éducateurs, techniciens de l'hygiène...

Pour ces actions, ses équipes pluridisciplinaires sont pilotées par :



- Michel Mandagaran, ingénieur agronome AgroParisTech, économiste, consultant en organisation, directeur à l'ACET.
- Martine Schmidt, cadre infirmier supérieur, ancienne directrice d'une école d'infirmière attachée à un hôpital, ancienne directrice d'EHPAD, formatrice et consultante associée à l'ACET.



Assistés de :

- Jean-Luc Gonneau, HEC, ingénieur conseil, enseignant à Cergy-Pontoise et à Paris X - Nanterre, directeur à l'ACET.
- Isabelle Julien, psychologue clinicienne, consultante et formatrice associée à l'ACET.

Pour en savoir plus sur les secteurs d'intervention et les activités de l'ACET



Personnes âgées et/ou dépendantes



Services à la personne



Habitat & Immobilier

L'ACET assure plus de 1 000 jours de formation par an dans ces trois grands secteurs.

L'ACET réalise également des missions d'organisation et d'audit.

Trois catalogues présentent nos offres en organisation et formation.

Ils sont disponibles sur demande ou téléchargeables sur notre site.

Attention :

Si l'ACET assure votre évaluation externe, elle ne pourra vous fournir des prestations de formation qu'une année après l'évaluation.

Pour toute information : Françoise Bergamaschi - email : f.bergamaschi@acet.fr

